

Politique sur les conflits d'intérêts de Stericycle

1.0 OBJET

Stericycle, Inc. s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus strictes dans ses pratiques commerciales et à se conformer à la loi dans la conduite de ses activités commerciales à l'échelle internationale, conformément au code de conduite et de déontologie commerciales. Le but de cette politique de déontologie et de conformité est d'établir des lignes directrices pour identifier, divulguer et résoudre les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents de tous les membres de l'équipe de Stericycle, Inc.

2.0 PORTÉE

La présente politique s'applique à tous les membres de l'équipe et du conseil d'administration de Stericycle, Inc. et de ses entités contrôlées, filiales et sociétés affiliées (collectivement, « Stericycle ») et, le cas échéant, aux représentants tiers. Pour les entités dans lesquelles Stericycle n'a pas de participation majoritaire, Stericycle fera de son mieux pour mettre en œuvre la présente politique et les procédures connexes.

En tant que membre de l'équipe Stericycle, vous avez la responsabilité de lire, comprendre et respecter la présente politique.

Dans certaines circonstances, Stericycle a adopté des mesures plus restrictives que la loi ne l'exige en raison de son engagement envers les valeurs de l'entreprise et de sa réputation commerciale à l'international. Les entités individuelles de Stericycle peuvent choisir d'adopter des règles ou des lignes directrices plus restrictives en matière de conflits d'intérêts, mais doivent au minimum suivre la présente politique. De plus, lorsque la législation locale impose des restrictions plus strictes que celles exigées par la présente politique, la législation locale prévaut et doit être respectée.

3.0 DÉFINITIONS

Don de courtoisie d'affaires : les cadeaux, les divertissements et les activités d'accueil impliquant des membres de l'équipe Stericycle, des clients et des représentants tiers (collectivement, les « partenaires commerciaux ») fournis pour améliorer les relations commerciales et / ou promouvoir leurs intérêts commerciaux mutuels.

Partenaire commercial : comprend les vendeurs, les fournisseurs, les clients et les représentants tiers de Stericycle.

Ami personnel proche : toute personne avec qui un membre de l'équipe entretient une relation sociale significative en dehors de son travail pour Stericycle, y compris les collègues, les clients, les vendeurs, les fournisseurs et les tiers avec lesquels le membre de l'équipe peut avoir développé une relation dans le cadre de son emploi chez Stericycle.

Aux fins de la présente politique, un ami proche inclut également les personnes dans une relation amoureuse qui a débouché ou qui est raisonnablement susceptible de déboucher sur une relation à caractère « romantique » ou sexuel consentie. Cela s'applique indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle des personnes concernées.



Entité contrôlée : toute entité dans laquelle Stericycle, Inc. détient, directement ou indirectement, une participation supérieure à 50 %, réalise plus de 50 % des bénéfices (ou du capital ou de l'intérêt bénéficiaire), ou détient plus de 50 % des sièges au conseil d'administration ou autre organe de direction ; ou toute entité dans laquelle Stericycle détient un autre type de pouvoir de contrôle, comme une action préférentielle.

Client : comprend tout client actuel ou potentiel de Stericycle et tout individu qui est propriétaire, actionnaire, employé, administrateur, dirigeant ou représentant d'un client actuel ou potentiel de Stericycle.

Vendeur à haut risque (« VHR ») : tout représentant tiers qui appartient à l'État, qui interagit avec un organisme gouvernemental ou des fonctionnaires au nom de Stericycle, ou qui verse ou traite des paiements à un organisme gouvernemental ou à des fonctionnaires au nom de Stericycle.

- Exemples de VHR qui interagissent avec des organismes, des fonctionnaires et / ou des employés gouvernementaux : agents et représentants des ventes, consultants, lobbyistes, prestataires de services de transport ou de logistique, agents de douane, courtiers et partenaires de coentreprise, personnel intérimaire ou contractuel, et tout tiers qui ne fait pas partie de l'entreprise et qui agit en vertu d'une procuration donnée par celle-ci. Un VHR présentant un risque plus élevé pour l'entreprise, le bureau de déontologie et de conformité devra procéder à un examen de diligence raisonnable avant qu'il y soit fait appel.

Frais d'accueil : les paiements liés aux déplacements, à l'hébergement, aux repas ou aux divertissements généralement associés aux voyages d'une nuitée.

Représentant tiers (« RT ») : tout non-employé ou tiers, quel qu'en soit le titre, qui (i) fournit des biens ou des services à l'entreprise ; (ii) représente l'entreprise ; (iii) agit à sa discrétion au nom de l'entreprise ; ou (iv) agit conjointement avec l'entreprise. Selon les services fournis par un représentant tiers, et avec qui une telle entité interagit au nom de Stericycle, l'entité pourra être classée comme un vendeur à haut risque tel que défini ci-dessus.

Intérêt financier significatif : tout intérêt financier supérieur à 1 % de la valeur des titres de participation en circulation d'une entreprise publique ou supérieur à 25 000 \$US dans une entreprise privée.

Parents : relations établies par le sang, le mariage ou une action en justice. Les parents comprennent :

- Parent, enfant, frère, sœur, époux, épouse, tante, oncle, nièce, neveu, cousin, cousine, petit-enfant, grand-parent, compagnon ou compagne de l'employé-e et les enfants du compagnon ou de la compagne ;
- Belle-famille des types ci-dessus ; et
- Famille d'accueil ou parents par alliance des types ci-dessus.

4.0 PROPRIÉTÉ / RESPONSABILITÉS



La présente politique est la propriété du chef de la déontologie et de la conformité. Si vous avez des questions au sujet d'un conflit d'intérêts ou de politiques connexes, veuillez contacter le bureau de déontologie et de conformité en écrivant un message à ethicsandcompliance@stericycle.com.

5.0 CONTEXTE / EXIGENCES

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos activités ou relations personnelles, sociales, financières ou politiques interfèrent, paraissent interférer ou sont susceptibles d'interférer avec votre objectivité, votre jugement et votre loyauté lorsque vous agissez au nom de l'entreprise et faites ce qui est le mieux pour elle. Un conflit d'intérêts, ou l'apparence d'un conflit, peut nuire à la confiance qu'ont les autres membres de l'équipe de Stericycle, les partenaires commerciaux et le public dans l'entreprise.

Il est impossible de décrire tous les types de conflits d'intérêts possibles. Un facteur commun à tous les conflits d'intérêts est une éventuelle division de la loyauté, ou la perception d'une division de la loyauté, entre les intérêts de l'entreprise et vos intérêts personnels.

Les membres de l'équipe doivent éviter les situations où un conflit d'intérêts réel ou perçu peut survenir. Par exemple, les membres de l'équipe doivent être libres de tout conflit d'intérêts lorsqu'ils représentent l'entreprise lors de négociations, formulent des recommandations concernant des transactions commerciales ou traitent de toute autre manière avec des clients ou des partenaires commerciaux au nom de l'entreprise.

Toute conduite que vous estimez être une violation de la présente politique doit être signalée directement à un membre du bureau de déontologie et de conformité, des ressources humaines ou du service juridique, afin de permettre à l'entreprise de prendre les mesures qui s'imposent. Les signalements peuvent également être effectués par le biais de la [ligne de déontologie de Stericycle](https://stericycle.ethicspoint.com), (Stericycle.EthicsPoint.Com) qui permet le signalement anonyme tel que permis par la loi en vigueur.

Le fait de ne pas se conformer à la présente politique (y compris le fait de ne pas divulguer un conflit qui existe avant l'emploi ou qui survient pendant l'emploi ; la soumission d'une divulgation incomplète, inexacte ou trompeuse ; le fait de ne pas signaler tout changement apporté à un conflit déjà divulgué ; ou le non-respect d'une condition ou d'une résolution élaborée pour régler un conflit) peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, lorsque la loi locale en vigueur le permet.

Stericycle ne tolérera pas les représailles contre un membre de l'équipe qui aura signalé un problème de bonne foi ou qui aura coopéré à une enquête de conformité, même lorsque aucune preuve ne viendra étayer le signalement.

Les exigences suivantes s'appliquent à tous les membres de l'équipe Stericycle et couvrent tous les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents.

5.1 Arrangements commerciaux nécessitant une approbation

Sauf autorisation expresse du bureau de déontologie et de conformité, il est interdit aux membres de l'équipe :

- D'entrer en concurrence directe ou indirecte avec Stericycle ;
- D'agir en tant qu'entrepreneurs, consultants, fournisseurs ou vendeurs de Stericycle en leur propre nom ;
- De servir en tant que consultants ou de fournir des services en leur propre nom pour un partenaire commercial ou un client, ou pour une entité autre que Stericycle qui fournit la gestion des déchets et des services connexes ;
- De faire des affaires au nom de Stericycle avec un parent ou un ami personnel proche, ou une entreprise associée à un parent ou à un ami personnel proche ;
- De saisir pour eux-mêmes, leur parent ou ami personnel proche toutes les opportunités commerciales ou d'investissement existantes ou potentielles qui appartiennent à Stericycle, ou qui sont découvertes ou mises à la disposition d'un membre de l'équipe par le biais de son poste au sein de l'entreprise. Ceci inclut le fait de diriger une telle opportunité vers une entreprise commerciale dans laquelle eux-mêmes, un parent ou un ami proche personnel sont impliqués ou ont un intérêt financier direct ou indirect ;
- D'avoir de manière directe ou indirecte un intérêt financier significatif dans un partenaire commercial (remarque : les fonds communs de placement, les fonds indiciels cotés en bourse et les titres similaires, sur lesquels les membres de l'équipe n'ont aucun pouvoir de décision quant aux placements inclus, ne présentent pas de conflits).

Participation à des conseils d'administration externes

La participation des membres de l'équipe, y compris les dirigeants, au conseil d'administration de toute autre société commerciale ou entité externe à but lucratif doit être examinée et approuvée au préalable par notre avocat général.

La participation d'administrateurs de Stericycle à un autre conseil d'administration doit être approuvée par le comité de nomination et de gouvernance du conseil de Stericycle avec l'avis de notre avocat général.

En règle générale, la participation au conseil d'administration d'une entité à but non lucratif ou d'un organisme professionnel (comme une association professionnelle, un comité d'action politique, une association de propriétaires, un club sportif pour les jeunes ou un organisme religieux, éducatif ou culturel) est autorisée. Toutefois, cette participation devra être approuvée au préalable par le bureau de déontologie et de conformité si :

- vous représenterez Stericycle au conseil ;
- l'organisation reçoit des fonds de Stericycle ;
- votre participation est susceptible d'avoir un impact négatif sur votre travail chez Stericycle en raison d'un engagement de temps ou autre ; ou
- votre participation entraîne un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel.

Une fois membre d'un conseil, vous devez aviser par écrit le bureau de déontologie et de conformité de toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

5.2 Divulgence de conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents

Outre la divulgation et la demande d'approbation de toute entente commerciale interdite susmentionnée, tous les membres de l'équipe ont l'obligation permanente de :

1. Éviter les conflits d'intérêts ;
2. Cesser rapidement les activités donnant lieu à des conflits d'intérêts ;
3. Divulguer les conflits d'intérêts réels et potentiels au moment de leur entrée dans l'entreprise ; et
4. Divulguer rapidement par écrit au bureau de déontologie et de conformité toute nouvelle situation qui constitue un conflit d'intérêts ou qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou potentiel.

De plus, les membres de l'équipe ayant une adresse électronique chez Stericycle doivent participer au processus annuel de divulgation en ligne de Stericycle qui a lieu au cours du premier trimestre de chaque année. Les mises à jour des informations précédemment soumises doivent être effectuées au fur et à mesure et communiquées par l'intermédiaire des canaux de notification du bureau de déontologie et de conformité. (Stericycle.coi.ethicspoint.com) Les nouveaux employés doivent divulguer tout conflit d'intérêts au moment de leur intégration.

5.3 Approche éthique requise

Les membres de l'équipe ont la responsabilité de faire preuve d'un bon jugement éthique lorsqu'il s'agit d'identifier les conflits d'intérêts. Lorsque vous devez décider si un conflit existe, posez-vous les questions suivantes :

- L'emploi, la relation ou l'investissement influencera-t-il ou affectera-t-il les décisions que je prendrai pour Stericycle ?
- À quoi ressemblerait la relation ou l'investissement pour les autres acteurs de l'entreprise, comme mes collègues ou mes subordonnés directs ; penseraient-ils que cela pourrait avoir une incidence sur la façon dont je fais mon travail ou prends des décisions pour Stericycle ?
- À quoi cela ressemblerait-il pour une personne extérieure à l'entreprise, comme un client, un fournisseur, un actionnaire ou les médias ?

Le bureau de déontologie et de conformité enquêtera sur les questions de conflits d'intérêts impliquant des membres de l'équipe afin de les examiner et de les régler de façon réfléchie. Les conflits peuvent être résolus de plusieurs manières. Par exemple, en cas de conflit découlant d'une relation avec une entité extérieure à l'entreprise, le membre de l'équipe pourra être limité dans sa participation à certaines activités impliquant l'entité, ou il pourra être décidé que l'entreprise ne doit pas établir de relation commerciale avec l'entité.

Les membres de l'équipe doivent coopérer et aider, le cas échéant, à résoudre tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, et obtenir une approbation avant d'adopter la conduite à l'origine du conflit.

6.0 CADEAUX ET DON DE COURTOISIE D’AFFAIRES

Parfois, le don de courtoisie d’affaires, qui regroupe les cadeaux, les divertissements d’affaires et les invitations, proposé ou offert par des partenaires commerciaux ou d’autres tiers, peut créer des conflits d’intérêts réels ou perçus. Les membres de l’équipe qui donnent et / ou reçoivent des cadeaux de partenaires commerciaux ou de représentants tiers, y compris des vendeurs à haut risque, doivent suivre la *politique relative au don de courtoisie d’affaires* et la *politique internationale en matière de voyage, de divertissement et de carte professionnelle* de Stericycle, le cas échéant.

7.0 NÉPOTISME

Les membres de l’équipe ne doivent pas prendre part ou tenter d’influencer une décision ou des relations commerciales liées à Stericycle qui pourraient bénéficier ou sembler bénéficier à eux-mêmes, à un parent ou à un ami personnel proche. Cela inclut toute décision d’engager un parent ou un ami personnel proche, ou toute décision d’engager, de retenir, de superviser ou d’effectuer des paiements à une entreprise commerciale dans laquelle eux-mêmes, un parent ou un ami personnel proche ont un intérêt financier direct ou indirect.

Stericycle reconnaît que dans certains cas, les membres de l’équipe peuvent avoir un parent ou un ami proche qui travaille également pour l’entreprise. Ces situations seront gérées conformément à la politique sur les relations du *manuel du membre de l’équipe Stericycle*, tel qu’applicable dans chaque établissement de Stericycle.

8.0 SERVICE PUBLIC

Les fonctions d’agent public peuvent donner lieu à des conflits d’intérêts si le gouvernement ou l’entité publique est ou est susceptible de devenir un client de Stericycle, réglemente ou taxe directement ou indirectement l’activité de Stericycle, ou si le poste implique l’approbation des permis et licences Stericycle. La qualité d’agent public pourrait également être considérée comme un conflit d’intérêts si elle prend trop de temps, au point de nuire à l’exécution de votre travail en tant que membre de l’équipe Stericycle.

Avant de solliciter ou d’accepter une charge ou un poste élu ou nommé dans une administration nationale, départementale, provinciale, régionale ou locale, y compris un ministère, une agence, une autorité, une commission, une assemblée législative, un conseil ou un autre organisme public (comme un conseil scolaire ou de bibliothèque), vous devez d’abord divulguer vos projets et obtenir une approbation spécifique du bureau de déontologie et de conformité.

9.0 APPLICATION DE LA LOI / ÉNONCÉ DES CONSÉQUENCES EN CAS D’UN DÉFAUT DE CONFORMITÉ

Il est obligatoire de se conformer à la présente politique. Stericycle peut, à sa discrétion, prendre des mesures disciplinaires à l’endroit de ceux qui ne se conforment pas à la présente politique, allant jusqu’au licenciement et à d’éventuelles poursuites judiciaires.

10.0 POLITIQUES ET PROCÉDURES CONNEXES

Code de conduite et de déontologie commerciales

Politique en matière de don de courtoisie d'affaires

Manuel de l'employé de Stericycle

11.0 DEMANDES D'INTERPRÉTATION / D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions concernant la présente politique, contactez le bureau de déontologie et de conformité.

12.0 RÉVISIONS / HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Numéro de la révision	1.0
Date effective	10 octobre 2018
Date de la dernière révision	10 octobre 2018
Date de la prochaine révision	Octobre 2020

La présente politique doit être revue et approuvée tous les deux ans. Le propriétaire de la politique est responsable de sa mise à jour et de la gestion de ses versions antérieures.